



rue Radio-Londres
33130 BEGLES
www.corep.com

DURÉE ET CONDITIONS DE LA GARANTIE (*)

COREP attache une grande importance à la qualité de ses produits et à la satisfaction du consommateur. A ce titre, tous les produits COREP passent avec succès les tests de toutes les normes applicables dans les pays de commercialisation. Si, par cas, un produit venait à être défectueux, COREP assumera alors pleinement sa responsabilité de fabricant et de metteur sur le marché, dans les conditions suivantes :

1 – Durée de garantie

Les produits de la gamme extérieure COREP (produits solaires compris) sont garantis trois (3) ans, sur présentation du ticket de caisse ou de la facture qui font preuve de la date d'achat.

Certains produits de cette gamme avec LED intégrées sont garantis dans les mêmes conditions, avec en outre deux (2) années supplémentaires, la première à 30 % de la valeur initiale et la seconde à 15 % de la valeur initiale. Cela porte la durée de la garantie à cinq (5) ans.

Les produits à revêtement galvanisé ou inox 316L, sont également garantis cinq ans dans les mêmes conditions.

2 – Conditions de la garantie

En cas de défaut de fonctionnement dans les conditions normales d'usage domestique (excluant l'utilisation professionnelle des produits), les produits seront remplacés. La procédure de remplacement doit se faire après retour du produit auprès du distributeur, lequel mettra à disposition du client final un produit neuf en remplacement.

En ce qui concerne certains des produits avec LED intégrées, ou à revêtement spécifique (galvanisé et inox 316L), la même procédure est applicable sauf pour les quatrième et cinquième années, pour lesquelles le client final règlera alors la différence au distributeur, respectivement 70 % et 85 % de la valeur initiale du produit.

DURÉE PRÉVISIBLE D'UTILISATION DES PRODUITS ET ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Compte tenu de la qualité apportée à la fabrication de nos produits, la durée d'utilisation estimée est de quinze (15) ans. Cette durée sera atteinte dans des conditions d'usage domestique (excluant l'usage professionnel), avec un entretien minimum en ce qui concerne les produits galvanisés et en inox 316L.

COREP recommande le lavage à l'eau savonneuse avec un chiffon doux et un rinçage à l'eau claire, au moins tous les six (6) mois. Plus on est proche d'un milieu agressif (piscine, eau de mer, ...), plus la fréquence de l'entretien doit augmenter, particulièrement en hiver et par temps de pluie.